



Tiers-lieux reponsables, solidaires & durables

— La Charte



Un développement durable est un développement économiquement efficace, socialement responsable et écologiquement soutenable.

Au sein d'une coopérative le social prime sur le capital, les décisions sont prises démocratiquement. Être vigilant à ce que cette éthique soit toujours respectée et s'appuyer sur la charte si ce n'était pas le cas est notre engagement partagé.

Adhérer à cette charte est un acte volontaire mais nécessaire qui nous lie concrètement les uns aux autres au sein de la Coopérative Tiers-Lieux.

Cet acte d'adhésion nous lie à des principes de déontologie, d'éthique, de transparence.

Voici les buts que nous souhaitons nous fixer ensemble :

- Avoir une attitude écoresponsable au sein de la Coopérative Tiers-Lieux dans nos achats, dans nos locaux, dans nos interactions avec nos clients, utilisateurs, prestataires...
- Inviter les coopérateurs à s'engager personnellement dans cette démarche dans un rythme compatible avec leur développement économique,
- Sortir de sa vision personnelle pour aller vers la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE),
- Étudier les leviers envisageables pour aller vers le respect de l'environnement

L'ensemble de ces actions s'applique avant tout à la structure et chaque coopérateur sera invité à aller dans ce sens à son rythme.

Chaque coopérateur s'engage sur des actions concrètes pour assumer la responsabilité des impacts de ses décisions sur la société et l'environnement.

Actions économiquement efficaces

- Utiliser des kits d'économies d'eau pour les robinets, les douches... ;
- Éteindre les lampes et veilleuses ;
- Diminuer les températures des chauffe-eau, gérer des arrêts de fonctionnement pour économiser de l'électricité ;
- Privilégier les énergies renouvelables ;
- Mutualiser les équipements dans les espaces (imprimantes programmées par défaut en noir et blanc, diminuer les impressions...);
- Placer un bac « papier brouillon » près de l'imprimante.
- Privilégier les petites réparations plutôt que le rachat.

Actions écologiquement soutenables

- Privilégier les achats locaux, la seconde vie et le circuit court (faire appel aux recycleries, aux AMAP, aux Repair Cafés...);
- Utiliser des produits d'entretien écologiques ;
- Se fournir en cafés et en thés équitables ;
- Utiliser des cartouches d'imprimante et papiers recyclés ou issus de forêts durablement gérées ;
- Former et sensibiliser régulièrement ses utilisateurs sur la diminution des déchets (poubelles de tri, lombricompostage...);
- Favoriser la diminution du gaspillage alimentaire (réserver dans le réfrigérateur commun l'étagère du haut pour les produits partagés ou distribués gratuitement car bientôt en DLC / partager un repas régulièrement lors duquel chacun apporte ses produits non utilisés...);
- Encourager l'utilisation des modes de transport propre (abonnements transport en commun / vélo mis à la disposition de tous via un planning pour les petits déplacements...).

Actions socialement responsables

• Soutenir les achats de produits ou services responsables

- Réseaux des producteurs AMAP ;
- Acteurs de l'insertion par l'activité économique ;
- ESAT locaux (reprographie en petit nombre, nettoyage des locaux, opérations d'emballage, collage d'étiquette, flaconnage, menuiserie, entretien des jardins, blanchisserie, restauration, etc) ;

• Faire primer la bienveillance et le vivre ensemble

- Favoriser l'ouverture à tous types de publics (prévoir des modalités d'accueil spécifiques pour les demandeurs d'emplois, les étudiants, les retraités, les personnes en situation de handicap...);
- Tout mettre en oeuvre pour résoudre pacifiquement nos conflits professionnels. Au sein de la Coopérative, la recherche du consensus partagé sera la priorité ;
- Éviter le recours abusif aux contrats atypiques ou précaires ;
- Chacun a l'entière responsabilité et la liberté de ses choix, à condition de pas nuire à l'ensemble.

• Développer l'engagement sociétal et protéger l'environnement

- Contribuer au développement humain et économique du territoire de l'entreprise, à l'amélioration du cadre de vie de ses riverains et à la création de richesses, d'emplois et de compétences ;
- Encourager l'emploi local et la formation ;
- Favoriser l'accessibilité des produits et services de l'entreprise présentant un caractère d'intérêt général sans pénaliser l'équilibre économique de la Coopérative.

Nom & prénom du coopérateur :

Signature :